

## Concertation Modification du PLUi ex CCCMR

### Rappel du contexte de la concertation

La communauté de communes a lancé une modification du PLUi pour intégrer plusieurs évolutions liées aux points suivants :

- Modifications des contours des zones AU : modification de l'OAP du Paluet à Matour, délimitation entre AUa et Ua à Navour sur Grosne commune déléguée de Brandon, délimitation entre Ua et AUa du lavoir à Verosvres et redélimiter les OAP en conséquence.
- Assouplir l'OAP (sens des faitages) à Trambly
- Modifier l'OAP à la Chapelle du Mont de France pour intégrer la suppression de l'ER1 dont le site est en zone constructible
- Supprimer le périmètre de servitude de projet devenu caduc à Dompierre les Ormes et intégrer une nouvelle OAP à l'emplacement de l'ancienne servitude de projet pour mieux encadrer le développement du centre à Dompierre les Ormes
- Réduction de la zone Uh de Hautecour à Vérosvres
- Redélimiter les contours Ua/Ub à Matour
- Extension des linéaires de protection commerciale : Matour et Dompierre les Ormes
- Prévoir une nouvelle zone de stockage forestier (Nf) avec emplacement réservé à Matour
- Réduction d'une zone Uh vers une zone A pour une activité forestière à Navour sur Grosne
- Mise à jour des emplacements réservés : Matour, Dompierre les Ormes, Navour sur Grosne, La Chapelle du Mont de France, Verosvres, Trivy
- Mettre à jour les changements de destination sur plusieurs communes
- Mise en place de nouveaux STECAL : Montmelard, Matour, Trivy pour des activités économiques
- Des ajustements de règlement pour réduire les exigences en matière de stationnement sur certains secteurs,

Cette modification a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Dans ce cadre, une concertation a été mise en place. Par délibération du 26 novembre 2025, le conseil communautaire a mis en place les modalités de concertation suivantes :

« Pour s'informer sur le projet de modification n° 4 du PLUi de l'ex-Communauté de communes de Matour et sa Région, le public disposera des documents suivants :

- Un dossier de concertation papier avec registre sera ouvert dès le lundi 1er décembre 2025 au siège de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier, 5 rue de la Mairie, 71520 TRAMBLY,
- Un dossier de concertation dématérialisé consultable sur le site internet de la Communauté de communes à la page suivante : <https://www.scmb71.com/la-communauté-de-communes/enquete-publique/excommunaut%C3%A9-de-communes-de-matour-et-r%C3%A9gion-modification-n4> ;

Outre ces registres de concertation, le public pourra faire part de ses observations sur la procédure de modification n° 4 du PLUi en écrivant :

- A l'adresse mail : [contact@scmb71.com](mailto:contact@scmb71.com),
- Un courrier postal à l'attention du Président de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, 5 rue de la Mairie, 71520 TRAMBLY.

Cette concertation se tiendra sur les mois de décembre 2025 et janvier 2026 et fera ensuite l'objet d'un bilan qui sera joint au dossier d'enquête publique. »

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2026

Application agréée E-legalite.com

21\_D0-071-200071645-20260211-2026\_15\_1-D

## Bilan de la concertation

Un dossier de concertation a été mis à disposition sur le site internet du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 31 janvier 2026.

### LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Présentation >

Les communes >

Élus >

Compétences >

Budget / fiscalité >

Marchés publics >

Enquête publique >

Enquête publique – modification n°4

Enquête publique – Projet de gendarmerie à Pierreclos

Conseil communautaire >

Bulletins communautaires >

Documents à télécharger >

Offres d'emploi >

## Enquête publique – modification n°4

### Modification n° 4 du PLUi – ex Communauté de communes de Matour et sa Région

Modification n° 4 du PLUi – ex Communauté de communes de Matour et sa Région - Avis de concertation préalable  
Une concertation préalable sur le projet de modification n° 4 du PLUi de l'ex-Communauté de communes de Matour et sa Région aura lieu du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 31 janvier 2026 inclus.

La concertation préalable offre aux habitants l'occasion de s'exprimer sur le projet de modification n°4.

Pour s'informer sur le projet de modification n° 4, le public disposera des documents suivants :

- Un dossier de concertation papier avec registre sera ouvert dès le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 au siège de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier, 5 rue de la Mairie, 71520 TRAMBLY.
- Un dossier de concertation dématérialisé consultable sur le site internet de la Communauté de communes (voir ci-dessous)

Outre ce registre de concertation, le public pourra faire part de ses observations sur la procédure de modification n° 4 du PLUi en écrivant :

A l'adresse mail : [contact@scmb71.com](mailto:contact@scmb71.com).

Un courrier postal à l'attention du Président de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, 5 rue de la Mairie, 71520 TRAMBLY.

### Éléments du dossier de concertation

- [Arrêté n° 2024-09 portant prescription de la modification N°4 du PLUi de l'ex Communauté de communes de Matour et sa Région \(pdf - 922.63 KB\)](#)
- [Délibération 2024-78 \(pdf - 394.61 KB\)](#)
- [Délibération 2025-75 \(pdf - 1.98 MB\)](#)
- [Rapport - Modification de droit commun N°4 de PLUi \(pdf - 9 MB\)](#)
- [Liste des changements de destination \(pdf - 362.18 KB\)](#)
- [Liste des emplacements réservés du PLUi de l'ex CC de Matour et sa Région \(pdf - 158.9 KB\)](#)
- [Règlement - Modification juin 2024 \(pdf - 2.21 MB\)](#)
- [OAP - Orientations d'Aménagement et de programmation \(pdf - 8.65 MB\)](#)
- [Évaluation Environnementale \(pdf - 5.59 MB\)](#)

### Avis

- [Avis INAO \(pdf - 226.81 KB\)](#)
- [Avis PETR \(pdf - 490.71 KB\)](#)
- [Avis MRAE \(pdf - 294.94 KB\)](#)
- [Avis Département \(pdf - 43.04 KB\)](#)
- [Avis DDT \(pdf - 874.4 KB\)](#)
- [Avis CDPENAF \(pdf - 730.8 KB\)](#)
- [Avis CA 71 \(pdf - 132.54 KB\)](#)

### Plans

- [Matour \(pdf - 3.85 MB\)](#)
- [Montmelard \(pdf - 1.98 MB\)](#)
- [Navour-sur-Grosne \(pdf - 3.18 MB\)](#)
- [Trambly \(pdf - 2.14 MB\)](#)
- [Trivy \(pdf - 1.69 MB\)](#)
- [Vérosvres \(pdf - 2.09 MB\)](#)

### Publication

- [Lettre municipale N°98 de Matour \(pdf - 7.5 MB\)](#)

Un registre a été mis à disposition du public du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 31 janvier 2026 au siège de la communauté de communes et annoncé par voie de Internet à la date du 27 novembre 2025.

### Bilan :

Aucune remarque n'a été formulé sur le registre

Aucun courrier par b=voie postale ou mail n'a été adressé à la communauté de communes

Les modalités de concertation définies ont bien été mises en œuvre selon la délibération du 26 novembre 2025.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2026

Application agréée E-legalite.com

21\_D0-071-200071645-20260211-2026\_15\_1-D